

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Profession : Contextes de pratiques

Code : S.ER.SO.3620.F.24**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

L'ensemble des étudiant·es doit assister aux présentations orales de l'unité 3.

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnel·les de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :

D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gérer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficaces.

D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.

D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionnel·le :

G1. S'engager dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle.
- Maîtriser les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur public et privé, en secteur hospitalier et dans les soins à domicile.
- Maîtriser les principes de base des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des prestations.
- Analyser les différents contextes de pratique et les conditions de travail des ergothérapeutes en Suisse.
- Apprécier les compétences en leadership nécessaires pour promouvoir la profession d'ergothérapeute au sein du système de santé Suisse.
- Créer et promouvoir un dispositif innovant et pertinent qui contribue au développement et à la reconnaissance de la profession.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Cadre légal, gestion et conditions de travail (3 ECTS) – 46 périodes

Contenus :

- Conditions de travail : principes de base, conditions de travail en secteur hospitalier et à domicile, dans le public et le privé, perspective genre et emploi, perspective mondiale (16 périodes)

- Conditions d'exercice : parcours de diplomation et reconnaissance du titre, assurances, cadre légal, droit du travail et responsabilité civile (22 périodes)
- Aspects de gestion : démarches qualité, itinéraires cliniques (8 périodes)

Unité 2 – Promotion de la profession (1 ECTS) – 13 périodes

Contenus :

- Leadership (4 périodes)
- Agir de manière professionnelle et stratégique (4 périodes)
- Présentation de l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE) (2 périodes)
- Tables rondes : parcours inspirants d'ergothérapeutes (3 périodes)
 - Le Bachelor, et après ?
 - Assumer une fonction de manager et/ou un rôle de leader
 - Travailler en contexte de crise (sociale, sanitaire, écologique, institutionnelle)

Unité 3 – Projet (1 ECTS) – 14 périodes

Contenus :

- Créativité (2 périodes)
- Marketing (4 périodes)
- Tutorat (8 périodes)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input checked="" type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Tables rondes |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : Évaluation écrite (20% de la note du module)

Les étudiant-es doivent répondre en présentiel, et individuellement, à deux évaluations écrites. La première évaluation est un questionnaire à choix multiple (QCM), organisée à l'issue du dernier cours de l'unité 1 du semestre d'automne, en semaine 51 (2024). La durée de cette évaluation est d'une heure. Les questions portent sur les différents contenus dispensés pendant le semestre. La deuxième évaluation écrite est un questionnaire, organisée à l'issue du dernier cours de l'unité 1 proposé au semestre de printemps (au plus tard en semaine 24 (2025)). La durée de cette évaluation est d'une heure et demie. Les questions portent sur les contenus dispensés pendant le semestre de printemps.

La note de l'unité est la moyenne des notes obtenues aux deux évaluations, chacune valant pour 50% de la note de l'unité.

Unité 2 : Dossier écrit de groupe (30% de la note du module)

Les étudiant-es, réparties en groupes de 6 ou 7, doivent rendre un dossier de maximum six pages sur la thématique du leadership en ergothérapie et de la promotion de la profession. Les consignes du dossier seront transmises au plus tard lors de l'introduction au module. Pour le compléter, les étudiant-es devront s'appuyer sur l'ensemble des cours de l'unité, y compris les tables rondes.

Le dossier doit être mis en ligne sur Moodle, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet, au plus tard en fin de semaine 24 (2025).

Unité 3 : Présentation orale d'un projet (50% de la note du module)

En groupes de 4 ou 5, les étudiant-es présentent à l'oral un projet de promotion de la profession qui répond à un besoin identifié au sein du milieu clinique de la FP3 de l'un-e des membres du groupe. Dans ce projet les étudiant-es font l'analyse du contexte de pratique dans ce milieu clinique, incluant les conditions de travail, le cadre légal et institutionnel, la tarification, et les enjeux en termes de leadership. Puis, les étudiant-es proposent un dispositif original et innovant qui permet de promouvoir la place et le rôle de l'ergothérapie dans ce milieu clinique.

La présentation orale a lieu en semaine 27 (2025). Elle dure 30 minutes maximum par groupe, incluant 20 minutes de présentation et 10 minutes de questions du jury. Les consignes de l'oral et la grille d'évaluation sont présentées au plus tard lors de l'introduction au module.

Un-e étudiant-e absent-e lors de la présentation orale obtient une note de 1 à l'unité. Si l'absence est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 ou 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, la présentation orale est refaite seul-e et les réponses à une série de questions comptent pour la validation de l'unité.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En remédiation, la pondération des notes reste la même qu'en première session. Seules les unités dont la note obtenue en première session est entre 3.5 et 3.9 sont remédiées.

Unité 1 : Évaluation écrite (20% de la note du module)

Les étudiant-es doivent répondre individuellement, et en présentiel, à un questionnaire portant sur l'ensemble des contenus de l'unité 1. Les questions peuvent être à choix multiples ou ouvertes. L'évaluation est planifiée en semaine 37 (2025), et dure 1h30. La note obtenue à cette évaluation remplace celles obtenues en première session.

- Petrig, A., Kühne, N., Eggenberger, B., Ballmer, T. & Gantschnig, B. E. (2023). Rapports de travail des ergothérapeutes en Suisse. *Ergothérapie. Journal de l'Association Suisse des Ergothérapeutes*, 10, 28-29.

11. Enseignant.e.s

R. Bertrand, D. Campisi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Friedli, M. Gailhac, K. Haunreiter, D. Kalbfuss, A. Lachat, N. Kühne, J. Montcharmout, V. Stucki, M. Vautier, M.G. Wick, T. Witschi

Nom du/de la responsable de module :

BERTRAND Romain

Descriptif validé le :

8 septembre 2024

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine